

Merci d'avoir choisi Vieille Abbaye Cottages pour vos vacances. Nous espérons que vous passiez un agréable séjour .

Le chalet est situé au:

Vieille Abbaye, 24470 ,

Saint- Saud Lacoussière,

Dordogne, France.

Tel / Fax: 00 33 (0) 553 523 721 Email : info@vieilleabbayecottages.co.uk

Votre calendrier de paiement est la suivante :

25 % au moment de la réservation pour confirmer votre réservation (non-remboursable) .

75 % payable 5 semaines avant votre date d'arrivée.

Modes de paiement acceptés : Nous acceptons les virements bancaires , les cheques

L'arrive est après 16h et l'heure de départ est avant 10h , sauf accord préalable avec le propriétaire.

ANNULATION : Un avis de soixante (60) jours est requis pour annulation . Si le chalet peut être reloué pour la pertinente période , votre dépôt pourrait être remboursée . Annulation ou de départ anticipé ne justifie pas un remboursement de loyer .

FRAIS INCLUS: le linge un seul fois et la configuration de serviette, utilisation d'installations de lavage , le gaz , l'électricité et l'eau sont inclus dans le tarif de location.

Nombre Autorisé DE PERSONNES: Il ya un nombre maximum de personnes autorisées pour chaque chalet. Ce numéro sera confirmé dans le mail de confirmation que nous vous enverrons. Cette nombre n'aurais jamais etre depasse.

Bébé Facilités : Un certain nombre de chaises hautes et des lits bébé peuvent être fournis sur demande au moment de réservation.

Fumer n'est pas autorisé dans les maisons

Les animaux ne sont pas autorisés

Piscine: La piscine est entièrement clôturée et est verrouillée pendant la nuit, l'obscurité (environ 22 heures à 8 heures) . En aucun cas, la piscine doit être utilisé en position verrouillée. Les résidents doivent respecter les règles affiché dans les maisons et expliqué par le propriétaire à l'arrivée . Des précautions doivent être prises pour assurer la sécurité de tout le parti et les autres résidents. Les enfants de moins de 16 ans doivent pas être laissés dans la piscine, sans surveillance.

Barbecues sont fournis, mais des précautions doivent être prises pour éviter tout dommage accidentel a la propriété et la forêt voisine.

Feux d'artifice ne sont pas permis.

ASSURANCE : Les résidents sont responsables de leur propre assurance pour eux-mêmes et leurs biens.

BLESSURE: Le propriétaire n'assume aucune responsabilité en cas de maladie ou de blessure qui peut encourir à toute personne ou tout élément sur les locaux.

LE DÉPART : Tous les résidents sont tenus de garder le site et des biens dans un manoir rangé et organisé, et les maisons doivent être laissés propres, bien rangés et la litière état libre.